



**COMMUNE
DE
PONT-A-CELLES**

POLICE ADMINISTRATIVE

Place communale, 22
Code postal 6230

Prescriptions en matière de sécurité lors de l'utilisation d'un château gonflable à l'occasion de manifestations publiques

- 1.** Exiger du vendeur ou du fournisseur des prescriptions relatives à l'utilisation et au montage (lestage, ancrage, vitesse du vent, nombre d'enfants, âge, taille, coupure d'électricité,...),
- 2.** Respecter scrupuleusement ces prescriptions,
- 3.** Assurer une zone de sécurité conséquente autour de la structure gonflable afin de contrôler le public,
- 4.** Protéger les câbles sur le sol et les placer de manière à ne pas présenter de risque de chute,
- 5.** La structure doit être posée sur une surface plane, sans objet pointu. La structure ou une de ses parties ne doit pas être placée sous un câble ou une ligne électrique, sous des branches d'arbres ou des structures extérieures pouvant créer un danger,
- 6.** En cas de prévision de vent violent, interdiction de montage,
- 7.** La soufflerie et les câbles ne seront pas accessibles au public.